

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

10. Révision des autorisations de programmes et des crédits de paiements associés - Opération 501 : Rénovation énergétique des bâtiments

Présents : M OLLIVIER, Mme GUILOINEAU, M BELLANGER, Mme GRANGE, M PORTEMER, Mme DOUREY BENOIT, M MIDA, Mme DEMONIERE, M DENYS, Mme BOVERY, M DELCROIX X, Mme MRABET, M. MINE, Mme DARRIGADE, M LAMBERT, Mme CHANOINE, M FAKALLAH, M BOURDIN, Mme SICARD, M SANGUINA, M FORTANÉ, Mme MOPIN, M PERNIER, Mme BERAULT, M DELCROIX J, M CUSSENE, Mme MARCHAL, M VATINEL, Mme MEUBLAT, M PLAISANCE

Le nombre de Conseillers Municipaux

- En exercice : 33
- Présents : 30
- Votants : 30

Absents : Mme BARBIER, Mme MARINO, Mme VITANOSTRA :

Secrétaire : M CUSSENE

La séance est ouverte à 19 h 00

Date de dépôt :
29/04/2026

Date de publication
ou notification :

10. Révision des autorisations de programmes et des crédits de paiements associés - Opération 501 : Rénovation énergétique des bâtiments

Depuis 2017, conformément aux dispositions du décret 97-175 du 20 février 1997, la Ville peut mettre en place, pour certaines opérations à caractère pluriannuel de sa section d'investissement, des autorisations de programmes et des crédits de paiement.

Cette gestion en autorisations de programmes et crédits de paiement ou « AP-CP » permet notamment de limiter l'ouverture des crédits, au montant nécessaire pour les paiements à réaliser en cours d'année, tout en permettant à la collectivité de prévoir la totalité d'une opération.

Elle représente également une alternative à la pratique des « Restes à réaliser », lesquels impactent l'équilibre des budgets et nécessitent d'être financés.

Afin d'exploiter au mieux tous les avantages de ce type de gestion, il convient d'actualiser les « AP-CP » en cours, en fonction des données enregistrées au 31/12 de l'exercice précédent :

- de ramener les crédits de paiement de l'exercice antérieur de ces opérations au montant des paiements réalisés ;
- de réaffecter les montants dégagés aux crédits de paiement de l'exercice suivant.

- **Opération 501 : Rénovation énergétique des bâtiments – Annexe n°7**

Prolongation d'une année.

Report de **648 007.47 €** non consommés en 2025 sur les Crédits de Paiements 2026.

Baisse des crédits de **398 007.47 €** soit **250 000 €** d'ouverture de crédits afin de finaliser les derniers règlements.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE :

- ▶ **D'ACCEPTER** la révision de programme (AP-CP) pour l'opération 501 ci-annexée.
- ▶ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint, à passer tous les actes et à signer toutes les pièces nécessaires à la gestion de cette opération

Pour copie conforme

Le Maire,

Lionel OLLIVIER.

